



SAISON SPORTIVE 2025-2026

BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANTS ET ADOLESCENTS nés entre 2008 et 2022

RENSEIGNEMENTS

NOM : Prénom :
Adresse :
Date de naissance :

L'enfant faisait-il partie du Tennis Club Lillois la saison précédente : OUI NON
N° de licence T.C.L.L.M. :

Si l'enfant est licencié dans un autre club,

Nom du club : N° de licence :

Coordonnées Parent 1 ou représentant légal

Nom :
E-mail :
Tel :
Profession :

Coordonnées du parent 2 (optionnel)

Nom :
E-mail :
Tel :
Profession :

TARIFS ADHÉSION

	Baby Tennis & Mini Tennis <i>Enfants nés en 2020, 2021 et 2022</i>	Ecole de Tennis <i>Enfants nés en 2019 et avant</i>	
Cotisation		162 €	
Licence	13 €	23 €	
Cours collectifs	190 €	Formule 1h / semaine	Formule 1h30 / semaine
		165 €	235 €
Sous-total	203 €	350 €	420 €
Uniquement la 1 ^{ère} année	Droits d'entrée : 10 €	Droits d'entrée : 24 €	
Option fitness		30 €	
TOTAL GENERAL			

Mode de règlement :	ESPÈCES	CB	CHÈQUE(S) : indiquer le nombre et le montant de chaque chèque
Date :			

ATTENTION: MERCI D'INDIQUER LE NOM DE L'ENFANT AU DOS DU CHÈQUE

Pièces à nous remettre obligatoirement le jour de l'inscription :

Questionnaire de santé à remplir par les parents et leur enfant (modèle disponible sur notre site internet).

Possibilité de règlement en 3 fois sans frais par chèque uniquement (un règlement par mois : Octobre / Novembre / Décembre).

L'adhésion implique l'accord du membre sur le règlement intérieur (affiché au club house et disponible au secrétariat).

Date et signature

Politique de confidentialité et de protection des données personnelles

1 – Quelles sont les données personnelles collectées par le Tennis Club Lillois Lille Métropole ?

Le Tennis Club Lillois Lille Métropole (« le Club ») collecte, dans le cadre de votre inscription au club, vos données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse, profession, date de naissance, numéros de téléphone (fixe, mobile, bureau), e-mail. Ces données personnelles sont collectées directement auprès de nos adhérents.

2 – Quels sont les traitements effectués de vos données personnelles ?

L'adhésion au Tennis Club Lillois Lille Métropole entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis (FFT), y compris ses organes déconcentrés (Ligue des Hauts de France de Tennis et Comité Départemental du Nord). Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles mentionnées ci-dessus pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.

3- Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées ?

Les données personnelles de nos membres sont conservées le temps de leur adhésion, puis détruites après 5 ans.

4- Quels sont vos droits sur les données personnelles vous concernant ?

Toute personne dont les données personnelles sont traitées par le Tennis Club Lillois Lille Métropole dispose, conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, des droits suivants relatifs aux données à caractère personnel la concernant : un droit d'accès, un droit à l'information, un droit de rectification, un droit à l'effacement, un droit de limitation du traitement, un droit d'opposition.

Selon les cas, le Club ne sera pas toujours légalement tenu de répondre favorablement aux demandes liées à ces droits.

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez contacter le Club par e-mail à : tennisclublillois@tcllm.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : Rue du Mal Assis, 59 000 LILLE. Le Club s'engage à répondre à vos demandes d'exercice de vos droits dans un délai de 14 jours. Vous pouvez également vous adresser au Délégué à la Protection des Données de la FFT, Monsieur Ibrahima Souaré (dpo@fft.fr/2 Avenue Gordon Bennett, 75016 PARIS).

Vous trouverez des informations sur vos droits et devoirs en matière de protection des données personnelles sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Je soussigné.....

agissant en qualité de représentant légal de.....

- . reconnaît que l'adhésion au Tennis Club Lillois Lille Métropole entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des statuts et règlements de la Fédération Française de Tennis (F.F.T.)
- . reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence
- . reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires (notamment celles proposées par la FFT) afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel
- . atteste avoir rempli le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive et, dans le cas où les réponses au questionnaire de santé l'exigeraient, s'engage à présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition au moins une fois tous les 3 ans
- . autorise le Tennis Club Lillois Lille Métropole à prendre toute mesure d'urgence en cas d'incident survenant à leur enfant pendant qu'il est sous la responsabilité du club
- . reconnaît que l'enfant reste sous la responsabilité des parents avant et après les cours
- . autorise le Tennis Club Lillois Lille Métropole pour sa communication interne et/ou externe, à capter et à utiliser, pour la saison 2026, l'image et/ou le nom et/ou le prénom et/ou la voix de la personne mineure visée ci-avant, et cela sur tout type de support (notamment mais non limitativement sur tout support digital, tel que le site Internet du Club et réseaux sociaux du Club, et/ou sur tout support papier, tels que des newsletters ou affiches, etc.)
- . reconnaît, en cas d'inscription à des cours collectifs, que toute inscription sera considérée comme définitive à partir du 28 septembre 2025. Tout désistement après cette date ne pourra donner lieu à un remboursement.
- . reconnaît avoir pris connaissance de la politique de remboursement du club pour toute absence prolongée (supérieure à 1 mois) et aux seuls motifs suivants : blessure (sur présentation d'un certificat médical) ou déménagement (sur présentation de tout justificatif attestant dudit déménagement). Dans le cadre d'une blessure, le montant du remboursement sera calculé au prorata de la période d'absence hors licence et droits d'entrée. Dans le cadre d'un déménagement, le montant du remboursement sera calculé au prorata de la période d'absence hors licence, droits d'entrée et cours collectifs.
- . accepte de recevoir des propositions commerciales de la part de la FFT (billetteries pour Roland Garros et le Rolex Paris Masters), de ses partenaires et du Club

Signature